

La Gazette Lamurienne

Bulletin d'informations de la commune de Lamure sur Azergues



sommaire

UNE NOUVELLE ÉQUIPE

Qui sommes nous ?

LE CONSEIL MUNICIPAL S'ORGANISE

Mise en place d'une structure opérationnelle

LA VIE ASSOCIATIVE

Une commission dédiée

LE P.L.U.

Un dossier complexe

LES EQUIPES MUNICIPALES

Des acteurs de notre quotidien

LES GRANDS TRAVAUX DE 2008

Presbytère et logements sociaux

LAMURE A L'HEURE TIBETAINE

Regards sur un autre monde

Editorial

La gazette lamurienne renaît sous l'impulsion du maire et de ses conseillers. Elle se veut résolument plus moderne, avec une nouvelle mise en page, avec plus de couleurs, plus de photos.

Elaborée et réalisée par la commission communication, la Gazette vous informera sur l'état et l'avancée des actions mis en oeuvre par la municipalité.

Cette Gazette se veut un support d'information mais également un lieu d'expression, d'échange et de dialogue avec tous les lamuriens. Un éclairage particulier sera consacré à la vie associative sans laquelle notre village n'aurait pas cette dynamique : les colonnes de la Gazette sont ouvertes à nos associations qui pourront libre-

ment laisser courir leur plume.

Nous vous laissons découvrir ce premier numéro de notre Gazette lamurienne en espérant qu'il vous apportera de précieuses informations.

N'hésitez pas à me faire part de vos remarques et suggestions concernant cette Gazette qui se veut la gazette de tous les administrés de notre commune.

Vous pouvez me contacter par l'intermédiaire de mon e-mail : mairie@lamuresurazergues.com ou à la mairie.



Marine Chalayer

Le mot du maire...

Une nouvelle équipe municipale s'est mise en place depuis le mois de mars. Avec elle, dans le respect de ses engagements électoraux, vous avez entre les mains ce bulletin d'informations municipales. Réalisé par l'équipe de la commission "Communication", ce premier bulletin doit bien sûr évoluer dans le temps afin de

toujours mieux coller à la réalité et répondre à vos attentes. Cette gazette n'est pas la gazette du Conseil Municipal, mais la gazette de tous les Lamuriens et bien entendu, la gazette de nos nombreuses associations. L'équipe municipale reste à l'écoute de tous et souhaite entendre vos commentaires, votre avis et vos suggestions sur son contenu. Nous comptons sur votre esprit critique pour faire évoluer cette gazette qui reste ouverte à toutes propositions.



Bernard Rossier

Le conseil municipal s'organise

A partir du 21 avril, l'organisation du conseil municipal s'est progressivement mise en place avec notamment la désignation des 4 adjoints qui ont reçu chacun des missions variées :

Michel Germain (1 ^{er} adjoint)	Voirie, cimetière, bâtiments communaux, locations des salles communales, vie des quartiers et hameaux, sécurité.
Eric Schwartz (2 ^{ème} adjoint)	Gestion du personnel, école, élections, communication et finances.
Laurence Santailier (3 ^{ème} adjointe)	Culture, animations, jeunes, seniors, affaires sociales et vie associative.
Michel Gely (4 ^{ème} adjoint)	Développement durable, animation économique, cadre de vie et projets.

Ces différentes compétences sont déclinées en commissions communales. Les adjoints ont en charge leur animation, directement ou par l'intermédiaire d'un conseiller délégué. Nous avons choisi de vous présenter les commissions opérationnelles au printemps :

* **Communication** : M.Chalayer, L.Santailier, D.Dailly, P.Felicioli, V.Petit-Liaudon, L.Potocki, et E.Schwartz. JP.Régnat, extérieur au conseil municipal, a également participé à la réalisation de cette gazette.

* **Développement Durable - Environnement et Urbanisme** : D.Dailly, M.Gely, P.Felicioli, E.Schwartz, M.Germain, D.Giraud, V.Petit-Liaudon, L.Potocki, E.Schwartz. Elle a poursuivi le travail sur le Plan Local d'Urbanisme commencé lors de la précédente mandature. Pour l'instant, en raison du sujet particulièrement sensible, cette commission n'est pas ouverte aux personnes extérieures au conseil municipal.

* **Culture** : M.Chalayer, M.Renard, L.Santailier, S.Carniel, P.Felicioli, E.Schwartz, F.Cornet, C.Millet. Cette commission vient de mettre en place le nouveau règlement intérieur de la bibliothèque ainsi que l'animation du marché du 21 juin (fête de la musique). Actuellement, elle travaille sur le projet d'une exposition et d'une soirée découverte sur le Ladakh (Tibet indien) au mois de novembre prochain.

* **Scolaire** : S.Carniel, E.Schwartz, N.Dulac, V.Petit-Liaudon, T.Poncin, M.Renard. Cette commission s'est réunie pour mettre en place la pro-

cédures d'inscriptions pour la prochaine année scolaire. Elle vient d'achever le projet de garderie périscolaire. Lors des réunions de travail, des représentants du Sou des Ecoles et des Parents d'Elèves furent tout naturellement conviés.

* **Commission Seniors** : L.Santailier, P.Felicioli, M.Gely, M.Germain. Cette commission réalise une enquête sur les attentes des personnes de plus de 65 ans de notre commune.

* **Commission Sécurité** : D.Dailly, D.Giraud, P.Felicioli, T.Poncin, E.Schwartz. Elle s'est déplacée en avril dernier sur le site d'une rave-party organisée dans le massif de la Pyramide. Elle a rencontré monsieur Cretet de l'Office National des Forêts, afin d'évaluer, ensemble, les nuisances.

* **Cadre de vie - Fleurissement** : M.Gely, M.Germain, M.Renard, S.Carniel, M.Chalayer, L.Santailier. Cette commission organise notamment le fleurissement de la commune avec l'aide de nombreux bénévoles. Cette action semble très appréciée de l'ensemble de nos concitoyens.

Légende : en vert, les animateurs des commissions

Au delà du travail du conseil municipal, la vie de la commune ne s'arrête pas aux limites de notre territoire. De nombreuses compétences sont déléguées à des structures intercommunales :

- B.Rossier, D.Dailly et L.Potocki (M.Germain suppléant) pour la Communauté de Communes de la Haute Vallée d'Azergues (voirie, assainissement, déchets, petite enfance, emplois...)

- B.Rossier, L.Santailier pour le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vallée d'Azergues,

- M.Gely, M.Chalayer, M.Renard pour l'Office de Tourisme de Haute Azergues,

- M.Gely (Daniel Giraud suppléant) pour le SYDER (syndicat des énergies renouvelables du Rhône),

- L.Santailier, M.Chalayer, M.Renard pour HVA Culture,

- V.Petit-Liaudon (M.Germain suppléant) pour le Syndicat Rhodanien de Développement du Câble).

nota : les noms figurant en vert sont ceux des animateurs des commissions

La vie associative à Lamure sur Azergues

38 associations à Lamure sur Azergues,
Associations sociales, sportives, "classes" ou festives, etc.
Un tissu associatif riche et diversifié
Devant ce constat ...

Une commission "vie associative" a été créée au sein du conseil municipal. Tous les membres de cette commission connaissent bien le monde associatif pour en avoir fait partie.

Cette commission est constituée de Bernard Rossier, Marine Chalayer, Didier Dailly, Daniel Giraud, Thierry Poncin et Vincent Petit-Liaudon (animateur).

Son objectif est de créer des liens entre les diverses associations en dynamisant et en favorisant le dialogue. Pour atteindre cet objectif, cette commission souhaite créer un Conseil Local Associatif (CLA).

Ce CLA comportera un membre de chaque association désireuse de participer au développement collectif et les 5 membres de la commission "Vie Associative".



Son but est de fédérer un maximum d'associations afin que cette assemblée soit représentative du mouvement associatif dans toute sa diversité.

Il aura pour objectif :

- De défendre les intérêts communs du mouvement associatif local,
- De mieux se structurer pour mieux se développer,
- De favoriser les échanges et le dialogue,
- De faire émerger les besoins individuels et collectifs spécifiques des associations,
- De construire un projet associatif global de façon à répondre aux besoins de la population.

Le rôle des membres de cette commission est :

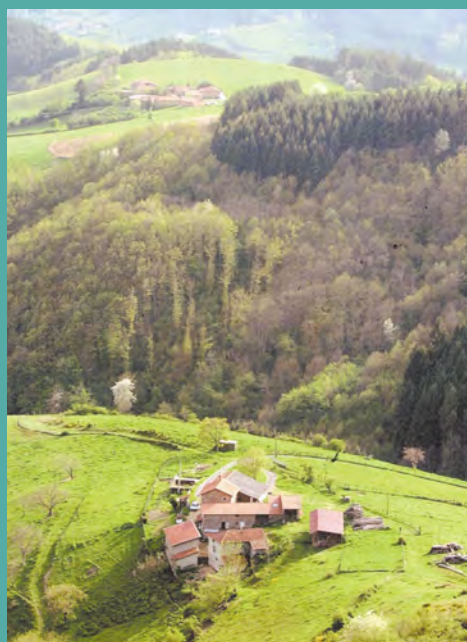
- de favoriser les échanges,
- d'accompagner les associations dans leurs démarches (aide à la réalisation de dossiers, demande de subventions auprès des administrations (autres que municipales)... En aucun cas, le CLA ne se substituera aux associations.

La liste des associations est jointe à ce premier numéro de la Gazette. Elle figure également sur le site internet de la commune : "www.lamuresurazergues.com".

N'hésitez pas à contacter les responsables des associations.

Les membres
de la commission "vie associative"

Le PLU : chronologie d'un dossier complexe...



Depuis 2001 et la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain), les anciens POS (Plan d'Occupation des Sols) sont peu à peu remplacés par des PLU (Plan Local d'Urbanisme). Mais avant de se perdre dans ces sigles...

De quoi s'agit-il ?

Un PLU est document de planification urbain. A travers celui-ci, c'est l'aménagement futur de la commune qui est envisagé: futurs secteurs d'urbanisation, voirie et équipements, espaces naturels ou destinés à l'utilisation agricole...

La principale différence avec le POS est que celui-ci était essentiellement un document réglementaire qui devait fixer les règles d'utilisation. Le PLU va plus loin en exprimant un véritable projet cohérent à travers le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

La question centrale est "Dans quel village souhaitons-nous vivre?" La réponse de Bernard ROS-SIER, Maire : "L'objectif général est de bien maîtriser le foncier et le développement futur de la commune, tout en répondant aux attentes de la population".

Le règlement devient alors la transcription des choix qui sont faits. C'est donc un document qui aura beaucoup d'influence sur notre commune. Il est donc important de s'y intéresser.

De quoi se compose un PLU ?

Il comporte obligatoirement les pièces suivantes : Le rapport de présentation, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), les orientations d'aménagement, les documents graphiques, le règlement et les annexes

Où en sommes nous à Lamure sur Azergues et quel est le calendrier prévisionnel ?

1983	POS élaboré révisé 4 fois en 25 ans et toujours en vigueur...
2005	Bureau d'étude "Latitude" missionné sur le dossier PLU et projet de PADD élaboré
2006	2 réunions publiques avec présentation et débat sur le projet de PADD présenté dans ces réunions
2006 / 2007	PADD à disposition du public en mairie et mis en ligne sur le site Internet communal en cours élaboration des orientations d'aménagement, du projet de zonage graphique, du règlement et des annexes
oct / nov 2008	Présentation prévisionnelle du projet de PLU pour approbation par délibération du conseil municipal prenant en compte le Schéma de COhérence Territoriale du Beaujolais (SCOT Beaujolais) en cours d'élaboration
nov / dec 2008	Saisie du tribunal administratif pour nomination d'un commissaire enquêteur
nov / fev 2008	Transmission du projet de PLU pour avis aux personnes publiques associées
fev / mars 2009	Enquête publique
avril / mai 2009	Rapport du commissaire enquêteur
mai / juin 2009	Le projet, éventuellement modifié suite à l'enquête publique, est approuvé par délibération du conseil municipal
juin / juil 2009	Contrôle de légalité

Un investissement humain qui dure...

Malgré le travail important déjà réalisé par le conseil municipal depuis 2005, la poursuite de ce dossier nécessite encore un investissement conséquent auquel se sont attachés tous les membres de la commission développement durable, urbanisme et environnement.

Comme dans beaucoup d'ouvrages, ce sont les finitions qui prennent le plus de temps.

Dans le cadre de ce projet, c'est le bien être individuel et collectif des Lamuriens dans le cadre du

développement durable de la commune qui est en jeu avec la nécessité de maintenir un espace de vie agréable et performant tout en prenant en compte les besoins d'équipement de notre commune.

Vos élus et leurs conseils s'attacheront donc à mener ce dossier à bien et vous aurez l'occasion de vous exprimer dans le cadre de l'enquête publique qui sera organisée spécifiquement pour le Plan Local d'Urbanisme avant son approbation définitive.

Pour en savoir plus :

- "Le PADD de Lamure sur Azergues" toujours consultable en mairie.

- "Le SCOT du Beaujolais" en ligne sur le site du pays beaujolais :

<http://www.pays-beaujolais.com/france/DT1196764663/page/Le-Projet-de-Scot-Beaujolais-arrete-au-290208.html/portail-france>



Le personnel communal au quotidien

Le personnel communal est constitué de trois catégories de personnes : le personnel de l'école (hors enseignement), une secrétaire de mairie, un adjoint administratif et les agents techniques.

Le personnel de l'école :

Danièle Giraud a pour principale mission la cantine scolaire. Delphine Facchinetti et Corinne Charreyron ont un statut ATSEM et assistent les enseignantes des classes maternelles. Delphine Facchinetti vient de reprendre son activité après un congé parental. C'est Marie-Françoise Chambru qui l'a supplée en fin de semaine. Corinne Charreyron, également en congé parental est remplacée par Sylvie Lheritier.

Le secrétariat de Mairie :

Le fonctionnement de ce service est assuré par Patricia Chalayer, secrétaire de mairie, et par Geneviève Dufour, adjoint administratif actuellement employée à temps partiel (20 heures par semaine). Leurs missions sont très variées. Elles assurent notamment l'accueil du public, les démarches administratives, la comptabilité de la commune, la gestion et le suivi des dossiers d'urbanisme, les inscriptions scolaires et toutes les tâches quotidiennes d'un secrétariat.

Le service technique :

Il s'agit de ces hommes en combinaison fluo que l'on croise régulièrement dans la commune. Laurent Dumas et Gérard Giraud assurent l'entretien des locaux communaux et des voiries, parking, cours de l'école. Ils ont en charge l'entretien des espaces verts et des fleurs et encaissent les droits de places de forains (marché foire...).

Initialisée par le précédent conseil municipal, la rénovation du presbytère va se concrétiser à l'automne. De nombreuses entreprises, dont plusieurs locales, se sont portées candidates pour ce marché public.

Dans quelques mois, à l'achèvement des travaux, le nouveau presbytère comportera :

- un rez-de-chaussée à usage polyvalent servant à la fois de bureaux, de salles de réunion et de catéchèse pour la paroisse.
- les étages seront aménagés en logements sociaux dont la gestion sera confiée à l'OPAC du Rhône. Deux logements de type T3 occuperont le premier étage et 3 appartements en duplex se partageront le deuxième étage (deux T2 et un T4).



Lamure se met à l'heure tibétaine

En novembre, Lamure se mettra à l'heure du Tibet avec un cycle d'information sur Le Ladakh, province tibétaine du nord de l'Inde. Ce programme de présentation comportera une exposition (à la bibliothèque) et une conférence (Mille-Club).



Cet événement est, entre autre, le fruit de la collaboration de deux associations "Alliance Shara Queyras" en France et Sewal (social Educationnal Welfare) au Tibet.

- L'exposition "A la rencontre d'une vallée du Tibet" aura lieu du 8 novembre au 7 décembre, à la bibliothèque municipale. Elle regroupera des panneaux de présentation, des travaux d'élèves de l'école primaire associée au

projet, des objets traditionnels, des ouvrages sur cette région montagneuse de l'Inde : le Ladakh.

- La conférence aura lieu le samedi 8 novembre, à 20 heures 30 au Mille-Club. Elle comportera une projection vidéo et un diaporama commenté par des intervenants, dans une ambiance musicale traditionnelle. Seront présentées les actions menées sur place par les associations. Jean-Marie Brème, membre de l'association Alliance Shara Queyras apportera les réponses aux nombreuses questions. Des rudiments de la médecine tibétaine seront présentés. Martine Lestage nous fera partager son expérience de sa longue randonnée effectuée dans la vallée de Leh. Quelques spé-

cialités tibétaines comme des boissons, des pâtisseries indiennes et quelques objets typiques seront disponibles à la vente. Tous les bénéfices seront reversés aux associations Alliance Shara Queyras et Sewal afin de venir en aide à une école de cette région. L'école primaire participera également en présentant les résultats d'un travail effectué durant toute l'année scolaire.



Vie pratique

Horaires d'ouvertures

Secrétariat de Mairie :

- mardi, jeudi, samedi : 9 h à 12 h
- mercredi, vendredi : 14 h à 16 h

Le maire reçoit sur rendez-vous,
Le conseiller général tient des permanences le samedi matin de 8 h 30 à 10 h (sans RDV)

Bibliothèque :

- mercredi : 15 h à 17 h 30
- vendredi : 18 h à 19 h 30
- samedi : 10 h à 12 h

Déchetterie :

(horaires d'hiver)

- mercredi : 13 h à 16 h
- samedi : 10 h à 12 h, et 13 h à 17 h



Un gros
les bénévoles
aidés au
du

merci à tous
qui nous ont
fleurissement
village

La Gazette Lamurienne

La Gazette de Lamure

numéro 1 - été-automne 2008

La Gazette de Lamure est éditée par la Mairie :

Place de la Mairie - 69870 Lamure sur Azergues

Tél. 04 74 03 02 71

Fax. 04 74 03 04 73

e-mail : mairie@lamuresurazergues.com

www.lamuresurazergues.com

Directeur de la Rédaction : Bernard Rossier

Secrétaire de rédaction : Marine Chalayer

Comité de Rédaction, conception, réalisation :
Comité Communication

Impression : Imprimerie du Mont-Saint-Rigaud : Proprières
Ce numéro a été tiré à 700 exemplaires

Le conseil municipal de Lamure a pris diverses mesures fiscales qui toucheront vos impôts locaux l'an prochain. Ces mesures d'adaptation de la fiscalité locale, prévues par la loi, permettent aux conseils municipaux (qui le désirent), d'avoir un "outil" d'aménagement des communes, mais aussi parfois de solidarité avec certaines personnes.

Voici donc les dispositions particulières prises par votre conseil municipal :

Afin d'être encore plus solidaire vis à vis des personnes handicapées

Le conseil a décidé d'appliquer un abattement de 10 % sur la taxe d'habitation. Il concerne l'habitation principale des personnes handicapées ou invalides (article 1411 II 3 bis du code général des impôts - CGI).

Afin de susciter la création de structures d'accueil pour le tourisme

Le conseil a décidé d'exonérer de la taxe d'habitation les locaux mis en location à titre de gîte rural, de meublés de tourisme ou de chambres d'hôtes (article 1407 III du CGI).

Afin d'aider les particuliers à investir dans les systèmes d'énergies renouvelables

Le conseil a décidé d'appliquer une exonération sur 5 ans de 50% de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Cette exonération s'applique, pour les propriétaires, à des dépenses destinées à économiser l'énergie pour un investissement de 10 000 euros minimum réalisé sur un an ou 15 000 euros réalisé sur les trois dernières années. (articles 1383 0-B ainsi que 1383 0-B II et 1383 0 B bis du CGI).

Pour soutenir l'installation des jeunes agriculteurs

Le conseil a décidé d'appliquer un dégrèvement de 50 % de la taxe foncière sur les propriétés non bâties pour les parcelles exploitées par les jeunes agriculteurs durant leurs 5 premières années d'installation (article article 1647-00 bis du CGI).

Pour éviter que des logements restent inoccupés

Le conseil a décidé d'assujettir les logements vacants depuis plus de cinq ans à la taxe d'habitation (article 1407 bis du CGI).

Pour éviter la création de friches commerciales

Le conseil a décidé d'instaurer une taxe sur les biens ayant fait l'objet d'une taxe professionnelle il y a plus de 5 ans et qui sont restés inoccupés durant cette période (article 1530 du CGI). Cette taxe progressive se monte à 5% la première année, 10% la deuxième année puis 15% les années suivantes.

Ces mesures ne s'appliquent généralement que sur la part communale des différents impôts. Elles font l'objet de critères techniques complexes.

Les modalités précises et instructions fiscales sont détaillées dans le code général des impôts et consultable l'adresse internet suivante :

(http://www.colloc.minefi.gouv.fr/colo_struct_fina_loca/fisc_loca/fisc_dire_2.html)

Suite à l'adoption de ces mesures, nous avons souhaité vous en informer au plus vite, afin que vous puissiez éventuellement en bénéficier dès 2009 ou prendre les dispositions nécessaires.

Pour le conseil municipal
Le Maire
Bernard Rossier